

langues officielles le rapport final du Comité consultatif d'assurance-chômage sur l'étude du programme de contrôle des prestations par M. Anatole Lesyk, président du comité, ainsi que mon accusé de réception.

\* \* \*

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### LE BARRAGE DE GARRISON AU DAKOTA-NORD—DÉPÔT DE LA NOTE ADRESSÉE AUX ÉTATS-UNIS

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, tandis que nous en sommes à l'appel des motions, et comme la Chambre a approuvé à l'unanimité la résolution que l'on vient de présenter, j'aimerais déposer une copie de la Note n° 432 à l'adresse du Département d'État au sujet de l'effet du projet de dérivation Garrison au Dakota du Nord sur la qualité de l'eau de la rivière Souris.

### QUESTIONS ORALES

[Traduction]

#### LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

##### LE DROIT DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES AU RECOURS À LA DISPOSITION DE FORCE MAJEURE POUR LA RÉDUCTION DES LIVRAISONS DE PÉTROLE—LES VUES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui, hier soir, a dit avoir appris il y a une semaine que des compagnies, qui fournissent au Canada du pétrole de sources autres que les pays arabes, invoquaient la disposition de force majeure, pour peut-être réduire les livraisons au Canada de 125,000 barils par jour. Le ministre leur reconnaît-il le droit de le faire, ou conteste-t-il de quelque façon le droit de ces compagnies d'appliquer la disposition et de diminuer les livraisons contractuelles au Canada?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant ne m'a peut-être pas compris. Je parlais de la décision d'un fournisseur, échappant à la compétence canadienne, d'invoquer la disposition de force majeure. En d'autres termes, la société canadienne a le droit, en vertu du contrat, de se faire livrer les quantités de pétrole, sous réserve de la condition du contrat qu'a invoquée l'autre partie contractante à l'effet que le rationnement serait proportionnel.

M. Stanfield: Je voudrais demander au ministre si le gouvernement du Canada admet que les fournisseurs agissent aux termes de leur contrat en réduisant les livraisons quotidiennes de pétrole au Canada. Quand on a demandé au ministre il y a quelques semaines à la Chambre s'il présentait des instances aux sociétés multinationales, il a alors répondu qu'il préférerait traiter avec les sociétés canadiennes. Encore une fois, accepte-t-il la position que les fournisseurs ont prise et se résignera-t-il au fait qu'ils aient le droit, en vertu de ces contrats, de réduire les livraisons au Canada de 125,000 barils par jour?

#### Questions orales

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, il me semble que nous n'avons pas d'autre choix à cet égard que d'accepter les termes de l'entente contractuelle. Nous avons un droit de recevoir le pétrole, mais à certaines conditions. Nous constatons, à la différence de la situation observée il y a plusieurs semaines, que les fournisseurs de pétrole font maintenant état de la force majeure. Je ne sais pas s'ils l'ont effectivement invoquée jusqu'ici ou s'ils ont simplement manifesté leur intention de le faire. De toute façon, telle est la condition à laquelle nous recevons ce pétrole, et je ne sais pas si nous avons d'autre choix.

M. Stanfield: Le ministre ou un autre représentant du gouvernement canadien cherchent-ils à s'assurer s'il s'agit d'une réduction des approvisionnements qui est justifiée? Examine-t-on la question pour déterminer si les droits contractés envers le Canada sont respectés ou bien le ministre accepte-t-il tout simplement l'avis de quelqu'un d'autre que tout se passe régulièrement?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, mes hauts fonctionnaires m'ont dit que tels étaient les termes du contrat. J'ai donc accepté leur avis.

#### LA JUSTIFICATION DE LA HAUSSE DE L'ESSENCE ET DU MAZOUT DE CHAUFFAGE

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une question à propos d'une déclaration qu'il a faite hier soir, soit qu'il avait accepté des augmentations de quatre à cinq cents le gallon d'essence qui entreraient en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre sur le marché de l'Est. Le ministre dirait-il à la Chambre si on l'a prié d'approuver une augmentation du prix de l'huile de chauffe et quels pourraient être les prix de cette huile au 1<sup>er</sup> décembre?

• (1420)

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Si j'ai bien compris la situation, étant donné que les deux produits proviennent du même pétrole brut importé, la même chose s'applique aux deux. Le prix de revient est le même, ce qui signifie qu'il y aura une hausse de prix équivalente.

M. Lewis: Le ministre peut-il expliquer pourquoi il n'a parlé que de l'essence automobile dans sa déclaration d'hier soir si le prix de l'huile de chauffe augmentera aussi?

M. Macdonald (Rosedale): J'ai mentionné l'essence comme exemple de l'augmentation.

M. Lewis: Le ministre peut-il dire aussi de combien le prix du pétrole brut a augmenté depuis la mi-octobre pour justifier cette augmentation du prix de l'essence et de l'huile de chauffe, puisque, comme il l'a annoncé le 1<sup>er</sup> novembre, il y a déjà eu une augmentation de deux cents le gallon à cause de l'augmentation du prix du pétrole brut jusqu'à la mi-octobre?

M. Macdonald (Rosedale): Le député se rappellera qu'en plus de l'augmentation du prix du pétrole fourni par les États arabes au début de l'automne, le prix axé sur les taxes a augmenté d'environ 70 p. 100 et que le prix du pétrole du Venezuela a augmenté d'environ 56 p. 100, après la hausse de 2 p. 100 qu'il a mentionnée. Les chiffres varient selon chaque société, mais l'augmentation actuelle découle de la forte augmentation des frais causée par les hausses de 70 p. 100 et de 56 p. 100.